



Sources de l'Orne  
 communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :  
 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
 42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
 33

Nombre de votants :  
 37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

**VOIX POUR** :  
 37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

**VOIX CONTRE** :  
 0

**Objet : Fonds de concours**

**ABSTENTIONS** :  
 0

**Monsieur le Président rappelle** que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L5214-16 V, prévoit qu'« *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

**Monsieur le Président expose** au Conseil Communautaire que des travaux donnant lieu à fonds de concours vont être réalisés sur différentes communes et **demande au Conseil** d'accepter le versement d'un fonds de concours de ces communes, selon le principe suivant : Le fonds de concours interviendra à hauteur de 50 % du montant des travaux restant à la charge de la Communauté de Communes après déduction du FCTVA et des éventuelles subventions.

Accusé de réception en préfecture  
 061-200035111-20221215-DEL-2022-12-102-DE  
 Date de télétransmission : 20/12/2022  
 Date de réception préfecture : 20/12/2022

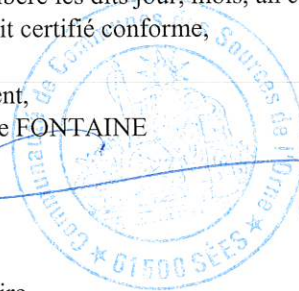
Le plan de financement de ces travaux et le montant des fonds de concours y afférant est détaillé en annexe à la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** la mise en place de ces fonds de concours.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,  
Laurence LUBRUN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurence Lubrun".